Paris, le 2 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLF 2027 : un budget du sport à la baisse contenue, mais qui appelle à la vigilance et à une approche beaucoup plus stratégique pour l'avenir

Dans un contexte particulièrement exigeant pour les finances publiques du pays, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) prend acte d'un budget du sport à la baisse contenue. Le projet de loi de finances (PLF) 2027 suscite néanmoins plusieurs points de vigilance importants de la part du mouvement sportif, qui rappelle que le sport, investissement d'avenir, peut concourir par son développement à réduire de nombreuses dépenses improductives et favoriser ainsi le redressement des comptes publics.

Dans le PLF 2027, la mission « Sport, jeunesse et vie associative » **recule légèrement (-0,6 %),** avec des évolutions contrastées : d'un côté, la montée en charge (+49M€) des crédits liés aux Jeux d'hiver 2030 conformément aux engagements pris, mais de l'autre la baisse de 47M€ du **programme 219 « Sport » (-8,7%).** Ce recul s'explique principalement par le transfert vers la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) du pass' Sport (qui représentait près de 40M€ en 2026), un transfert qui soulève de vraies questions pour l'avenir. Les plafonds de taxes affectées à l'Agence nationale du sport (ANS) restent, eux, inchangés à 240 M€ mais, là encore, cette stabilité faciale ne doit pas masquer l'érosion – non compensée – de la taxe Buffet qui bénéficie au sport amateur. **Plusieurs autres choix suscitent des inquiétudes pour le mouvement sportif,** dont la nouvelle contraction du nombre de conseillers techniques sportifs, l'arrêt des ambitions sur les équipements sportifs et la fragilisation fiscale de l'économie du sport professionnel et des droits audiovisuels.

Pass Sport : sécuriser pour l'avenir cette mesure d'accès au sport et de soutien au pouvoir d'achat des jeunes issus de familles modestes.
Le CNOSF s'était félicité du retour des 6-13 ans dans le dispositif, tout en regrettant que le reciblage socio-économique du dispositif ait été poussé très loin, avec un nombre de bénéficiaires potentiels cette année inférieur, selon nos estimations, d'environ 35 à 40 % à celui de 2024. **Le transfert du dispositif à la CNAF prévu pour 2027 ne donne pour l'instant aucune garantie quant à sa pérennité et ses contours futurs.** Le CNOSF appelle à sa sécurisation pour l'avenir car cette mesure est essentielle à l'inscription en clubs des jeunes de familles modestes, dans un contexte où 73% des 11-17 ans ne sont pas aux standards d'activité physique requis par l'Organisation Mondiale de la Santé et où les inégalités socio-économiques dans l'accès au sport restent très prégnantes.

Conseillers techniques sportifs : préserver un dispositif essentiel à la performance du sport français.
Après une baisse de 24 postes en 2026, 12 postes supplémentaires de conseillers techniques sportifs (CTS) seraient supprimés en 2027, alors que les CTS participent directement à la structuration des fédérations, à la formation, au développement des pratiques et à la haute performance. A moins de deux ans de Los Angeles 2028 et dans la perspective des Alpes 2030, **les fédérations ne doivent pas continuer à subir une érosion progressive des CTS** et le CNOSF appelle donc à ce qu'un dialogue stratégique et transparent soit engagé en 2027 sur l'adéquation entre l'ambition assignée au sport français et les moyens humains qui lui sont alloués.

Équipements sportifs : sauvegarder des capacités d'investissement dans les territoires.
L'absence dans le PLF 2027 de nouvelles autorisations d'engagement spécifiquement dédiées aux équipements sportifs devra être revue dans le cadre des textes budgétaires qui suivront les échéances démocratiques de 2027. Le CNOSF rappelle que plus de la moitié du parc a plus de trente ans, et que de nombreux territoires, notamment outre-mer, connaissent des carences très significatives d'équipements et des besoins importants de rénovation. Il est d'autant plus regrettable dans ce contexte que le PLF 2027 prévoie une **baisse** (de 16% à 11%) **du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), qui accroîtra les difficultés de financement des équipements locaux.**
L'impulsion de l'État et son effet de levier auprès des collectivités doivent être préservés. Le Mouvement sportif sera attentif à ce que les possibilités de financement de droit commun mobilisables au niveau territorial bénéficient pleinement aux projets d'équipements sportifs. Le programme ÉduRénov Sport

constitue par ailleurs un levier prometteur, dont le ministère des sports doit aider les acteurs locaux à se saisir.

Financement du sport et de l'ANS : sécuriser les ressources affectées.
La taxe « Buffet », assise sur les droits de retransmission du sport professionnel, devrait rapporter 44 M€, une ressource réelle inférieure de 16M€ au plafond théorique inscrit dans le PLF 2027 (60M€). À l'inverse, la taxe sur les paris sportifs devrait avoir un rendement réel de 208 M€, pour un plafond limité à 180 M€. Par ce double effet, **c'est 44M€ de recettes qui, de fait, ne bénéficieront pas au sport français (alors qu'il les génère)**, en l'occurrence à l'ANS. Le CNOSF appelle l'attention des parlementaires sur cet enjeu capital pour le financement du sport français et les capacités d'intervention de l'agence au bénéfice des fédérations, clubs et territoires mais aussi au service de la haute performance.

Sport professionnel : alerte sur l'économie des droits audiovisuels.
Dans la même logique, **le CNOSF partage et relaie la vive inquiétude exprimée par les ligues professionnelles** face au projet de hausse de la TVA de 10% à 20% applicable à la télévision payante. Dans un marché des droits audiovisuels déjà fragilisé, une telle évolution, si elle n'est pas corrigée par les parlementaires, pèsera immanquablement à terme sur la capacité d'investissement des diffuseurs, sur la valeur des droits sportifs et, par ricochet, sur les ressources du sport professionnel comme du sport amateur via le rendement de la taxe Buffet.

Le CNOSF va rester pleinement mobilisé tout au long des débats parlementaires de la fin 2026 et de 2027 pour faire progresser le texte sur les points de vigilance identifiés, comme sur ceux qui pourraient émerger au cours de son examen.
Dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques, l'enjeu est plus que jamais de faire des choix fondés sur l'efficacité de la dépense publique. Après trois années consécutives de baisse de son budget, qui aujourd'hui compte pour à peine plus de 0,10% du budget de l'Etat, **le sport doit être enfin regardé comme un investissement stratégique** en faveur de la santé, de l'éducation, de l'insertion et de la cohésion sociale, contribuant à rassembler les Français, à l'image de la France dans le monde mais aussi à prévenir des dépenses futures. A l'heure des choix, le CNOSF rappelle que le pays subit aujourd'hui la charge du traitement des conséquences de l'inactivité physique à hauteur de 160md€ par an sur ses comptes sociaux et que la sédentarité lui coûte 17Md€ supplémentaires chaque année.
En écho à ces rappels nécessaires au débat budgétaire qui s'ouvre, **le CNOSF entend prendre à bras le corps pour l'avenir, avec tous ses partenaires, la réflexion déjà lancée sur le modèle de financement du sport français.** Celui-ci doit notamment permettre de préserver un socle suffisant de financements publics, renforcer les incitations au mécénat, encourager le sponsoring sportif au lieu de le pénaliser par de nouvelles charges, garantir que les taxes affectées générées grâce au sport lui bénéficient plus pleinement et ouvrir une vraie réflexion sur l'activité contributive du bénévolat sportif, parce qu'il concourt très directement à la richesse nationale. Ces orientations nourriront les propositions que le Mouvement sportif formulera dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027.

Sources : projet de loi de finances pour 2027 (tableaux de crédits, article 42) ; fiches missions du PLF 2027 ; loi de finances pour 2026 ; rapports parlementaires ; analyse Sideline Conseil, « PLF 2027 : les clés pour lire le budget du sport » (1er octobre 2026) ; calculs et analyse CNOSF réalisés avec le concours de l'IA, à partir d'une analyse des fiches missions et du texte du PLF 2027.

CONTACT PRESSE :

CNOSF
pressecnosf@cnosf.org
+33 6 33 03 62 67

Partenaires Mondiaux
Partenaire Premium
Partenaire Officiel

© 2026 CNOSF